

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2017-01-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 5 décembre 2016;

3.2 Séance extraordinaire du 12 décembre 2016;

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2016;

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Renouvellement de l'assurance générale avec la MMQ (Groupe Ultima Inc.) pour l'année 2017;

8.1.2 Contribution 2017 – Transport du Bonheur;

8.1.3 Contribution 2017 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

8.1.4 Nomination des délégués au sein du Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François pour l'année 2017;

8.1.5 Renouvellement du contrat de services avec Infotech;

8.1.6 Renouvellement de l'adhésion 2017 à la COMBEQ pour les inspecteurs municipaux;

8.1.7 Renouvellement du mandat services professionnels pour l'année 2017 – Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.;

8.1.8 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2017 à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM);

8.1.9 Renouvellement de l'adhésion à l'AQLPA pour l'année 2017;

- 8.1.10 Contribution 2017 – Journal Le Haut-Saint-François;
- 8.1.11 Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE ;
- 8.1.12 Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE ;
- 8.1.13 Achat pour remplacer le Grass Hopper ;
- 8.1.14 Renouvellement du contrat des frais de laboratoire ;
- 8.1.15 Acceptation et recommandation à la CPTAQ dans le dossier de l'emprise ferroviaire abandonnée (EFA) Québec central avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- 8.1.16 Dérogation mineure 2016-12-0001 – M. Paul Riendeau ;
- 8.1.17 Adoption de la Politique de développement durable ;
- 8.1.18 Achat de l'immeuble de la Caisse Desjardins

9. Adoption des règlements

Aucun.

10. Avis de motion à donner

10.1 Avis de motion règlement d'emprunt numéro 620.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi 6 février 2017 à 19 h 30.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit approuvé et adopté tel que déposé avec l'ajout des points 8.1.18 et 10.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1
2017-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2
2017-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Nadeau concernant l'augmentation des taxes, quel est le pourcentage d'augmentation.

Monsieur Jacques Gourde concernant le dossier de Valoris et de la MRC.

Madame Pierrette Hardy:

- Remercie le conseil de leur appui pour le Salon des artisans ;
- Concernant le rechargement de la rue Desruisseaux, est-ce qu'il y en aura dans la prochaine année.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 59.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2016 et en fait la lecture.

7.1.1

2017-01-004 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2016 au montant de **204 097.68 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse mairesse :

Donne de l'information concernant :

- La rencontre au CSC, nouvelle organisation à la SQ le responsable du secteur est le capitaine Campagna et pour le poste de Cookshire c'est le sergent Champagne ;
- La rencontre pour l'école la Source-Vive et le manque d'espace, le comité responsable pour la Municipalité a proposé une solution au conseil d'établissement et la Direction de l'école ;
- La rencontre et le dépôt du rapport PGMR.

Madame Diane Talbot :

Donne de l'information concernant :

- L'OMH, une liste attribue les critères de sélection pour les locataires ;
- Le transport en commun de la MRC, les taux sont les même pour tous les utilisateurs.

Monsieur Éric Mageau :

Donne de l'information concernant les plaintes de déneigement durant la période des fêtes.

Monsieur René Rivard:

Donne de l'information concernant :

- Les loisirs, les activités recommencent, c'est la période des inscriptions pour la saison hivernale ;

- La MRC, prochainement sera l'inscription des loisirs pour les personnes à faibles revenus ;
- La réunion pour l'organisation du carnaval jeudi le 12 janvier ;
- L'assemblée générale du journal communautaire lundi le 16 janvier,
- La fête des nouveaux nés dimanche le 22 janvier.

Madame France Martel:

Donne de l'information concernant :

- La révision des règlements d'urbanisme qui se poursuit ;
- La Chambre de commerce, le brunch des élus le 22 janvier 2017 ;
- Le rapport des ingénieurs du projet de la piste cyclable était décevant et le comité a demandé à la firme d'ingénieurs de revoir l'étude et de déposer un autre rapport.

Monsieur Donald Lachance:

Donne de l'information concernant le rapport des incendies de décembre.

Monsieur Stanley Boucher :

Donne de l'information concernant :

- Une plainte de l'eau potable ;
- Les travaux de Comco à l'usine de traitement d'eau potable sont terminés ;
- La demande au CA pour les travaux de la rue Desruisseaux est à encore à venir.

8.1.1

2017-01-005 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE AVEC LA MMQ (GROUPE ULTIMA INC) POUR L'ANNÉE 2017:

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le renouvellement de l'assurance générale de la municipalité pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'assurance générale pour l'année 2017 au montant de 45 222 \$

Poste budgétaire : 02-190-00-420 43,353 \$
02-320-00-424 1 869 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2017-01-006 CONTRIBUTION 2017 – TRANSPORT DU BONHEUR:

CONSIDÉRANT QUE la contribution 2017 pour le Transport du Bonheur d'East Angus est de 7 867 \$ basée sur une contribution des municipalités avec la population et les unités de transport;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise la contribution financière au Transport du Bonheur pour l'année 2017 au montant de 7,867 \$.

Poste budgétaire : 02-370-00-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
2017-01-007 CONTRIBUTION 2017 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE le budget 2017 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus a été accepté avec une contribution de 239,204.05 \$ pour la quote part de la municipalité d'Ascot Corner ;

CONSIDÉRANT QUE la quote part se fait en 4 versements de 59,801.01 \$ les 1^{er} janvier, 1^{er} mars, 1^{er} mai et 1^{er} septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les 4 versements au montant de 59,801.01 \$ chacun pour la contribution de la quote part de l'année 2017 à la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus.

Poste budgétaire : 02-220-00-953.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2017-01-008 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU COMITÉ LOISIR DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2017 :

CONSIDÉRANT QUE nous devons nommer deux délégués municipaux pour siéger sur le comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, de la culture, du sport et de la vie communautaire est d'office au sein du Comité Loisir;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme le conseiller responsable des loisirs monsieur René Rivard et un bénévole au niveau des loisirs madame Julie Gosselin, délégués municipaux pour siéger sur le comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5
2017-01-009 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE INFORMATIQUE AVEC INFOTECH POUR L'ANNÉE 2017 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année il faut renouveler le contrat de service avec l'entreprise de soutien informatique;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech offre un renouvellement pour 4 ans (2017-2020) au montant de 8 690 \$ par année sans aucune augmentation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte le renouvellement du contrat de service avec l'entreprise Infotech au montant de 8 690 \$ plus taxes par année, pour le soutien informatique du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020, payable au 1^{er} janvier de chaque année.

Poste budgétaire : 02-130-00-453.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2017-01-010 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2017 À LA COMBEQ POUR LES INSPECTEURS MUNICIPAUX :**

CONSIDÉRANT QUE les deux inspecteurs municipaux et le directeur des travaux publics et des services techniques sont membres de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et que la Municipalité paie les frais d'adhésion annuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle à la COMBEQ pour les deux inspecteurs municipaux et le directeur des travaux publics et des services techniques au montant de 715 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2017-01-011 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2017 – MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC:**

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier nous devons renouveler l'entente pour les services juridiques de la municipalité pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. a présenté à la Municipalité une entente pour les services de base, de forfait de consultation et de recouvrement de créances municipales pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente pour les services juridiques et autorise la mairesse, la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin, au forfait de consultation et au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de services pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2017-01-012 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2017 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :**

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion annuelle pour l'année 2017 doit-être payée directement par la Municipalité au lieu de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est l'association qui représente les municipalités auprès du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2017 au montant de 2 194.43 \$ plus les taxes applicables.

Poste budgétaire : 02-110-00-494
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2017-01-013 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'AQLPA POUR L'ANNÉE 2017:

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA est une association qui lutte contre la pollution atmosphérique et développe des mesures visant la réduction de la pollution atmosphérique;

CONSIDÉRANT QUE d'appuyer l'AQLPA c'est de travailler pour un monde où la qualité de l'air est prioritaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à l'AQLPA au montant de 100 \$ par année.

Poste budgétaire : 02-130-00-494.

8.1.10
2017-01-014 CONTRIBUTION 2017 AU JOURNAL DU HSF :

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour l'année 2017 est basée à 1.10 \$ par personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise la contribution financière au journal Le Haut-Saint-François pour l'année 2017 au montant de **3 468.30 \$ - 1.10 \$ par personne** pour la population de l'année 2017 «**3153**» afin de bénéficier d'espaces publicitaires équivalent au montant versé.

Poste budgétaire : 02-190-00-345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11
2017-01-015 DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOIS SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (LQE):

CONSIDÉRANT QUE les étangs aérés ont presque atteint leur capacité théorique de traitement;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de la municipalité implique l'augmentation des débits acheminés aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles infrastructures sont nécessaires aux étangs aérés pour augmenter la capacité de traitement;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures doivent être autorisées selon l'article 32 de la (LQE);

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation doit être présentée au MDDELCC à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate *François Poulin, ingénieur* à :

- préparer et à soumettre, au nom de la Municipalité d'Ascot Corner, la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE pour l'installation d'un système de désinfection par rayonnement UV;
- délivrer une attestation de conformité des travaux selon l'autorisation accordée;
- produire un manuel d'exploitation des équipements de traitement;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à :

- transmettre au MDDELCC l'attestation de conformité des travaux et un exemplaire du manuel d'exploitation des équipements de traitement au plus tard 60 jours après la fin des travaux;
- respecter les exigences de rejet pour les équipements de traitement;
- mettre en œuvre un programme de suivi pour les équipements de traitement;
- aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE;
- transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;
- conserver son contrat d'opération et d'entretien des infrastructures d'épuration avec une firme spécialisée;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner autorise monsieur Daniel St-Onge, directeur général, à signer tous les documents relatifs à la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2017-01-016 DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOIS SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (LQE):

CONSIDÉRANT QUE les étangs aérés ont presque atteint leur capacité théorique de traitement;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de la municipalité implique l'augmentation des débits acheminés aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles infrastructures sont nécessaires aux étangs aérés pour augmenter la capacité de traitement;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures doivent être autorisées selon l'article 32 de la (LQE);

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation doit être présentée au MDDELCC à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate *François Poulin, ingénieur* à :

- préparer et à soumettre, au nom de la Municipalité d'Ascot Corner, la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE pour l'installation d'un système pilote Écofixe à l'échelle réelle;
- délivrer une attestation de conformité des travaux selon l'autorisation accordée;
- produire un manuel d'exploitation des équipements de traitement;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à :

- transmettre au MDDELCC l'attestation de conformité des travaux et un exemplaire du manuel d'exploitation des équipements de traitement au plus tard 60 jours après la fin des travaux;
- respecter les exigences de rejet pour les équipements de traitement;
- mettre en œuvre un programme de suivi pour les équipements de traitement;
- aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE;
- transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner autorise monsieur Daniel St-Onge, directeur général, à signer tous les documents relatifs à la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2017-01-017 ACHAT POUR REMPLACER LE GRASS HOPPER :

CONSIDÉRANT QUE le Grass Hopper actuel a plus de dix ans;

CONSIDÉRANT QUE dans les dernières années, le coût d'entretien a été très élevé;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons avoir un bon prix d'échange soit 6 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le souffleur à neige est encore bon et qu'il est compatible avec le modèle 2017;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour un modèle semblable est de 24 670 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat d'un Grass Hopper modèle 725D-2017 (25 hp diesel) au montant de 18 670 \$ plus taxes moins l'échange;

Poste budgétaire : Fonds de roulement remboursable sur cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2017-01-018 RENOUELEMENT DU CONTRAT DES FRAIS DE LABORATOIRE:

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix pour les analyses en laboratoire des eaux usées et de l'eau potable à deux firmes;

CONSIDÉRANT QUE les prix totaux et annuel de :

- Agat Laboratoire est 7 503 \$ plus taxes et plus les frais de disposition
- Environex est 5 540 \$ plus taxes mais avec aucun frais de disposition

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la firme Environex au montant de 5 540 \$ plus taxes / par année / pour un contrat de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2017-01-019 ACCEPTATION ET RECOMMANDATION À LA CPTAQ DANS LE DOSSIER DE L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE (EFA) QUÉBEC CENTRAL AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS:

CONSIDÉRANT QUE cette résolution annule et remplace la résolution numéro 2016-11-222;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports désire déposer une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE le projet a une portée régionale et que les lots sont les emprises ferroviaires abandonnées Québec Central avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne vient pas à l'encontre de notre règlement de zonage et autres règlements;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucun espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et appui la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres qu'agricole du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16

2017-01-020 DÉROGATION MINEURE 2016-12-0001, MONSIEUR PAUL RIENDEAU :

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée et étudiée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 13 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et approuve la demande de dérogation mineure numéro 2016-12-001 de monsieur Paul Riendeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.17

2017-01-021 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil avec un comité de citoyens ont élaboré en 2016, dans le cadre de la démarche de planification stratégique 2016-2030, une politique de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE cette politique confirme l'engagement de la municipalité à inscrire son développement et à intégrer les principes de développement durable dans l'ensemble de ses activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte la Politique de développement durable tel que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.18

2017-01-022 ACHAT DE L'IMMEUBLE DE LA CAISSE DESJARDINS :

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins désire vendre l'immeuble situé au 5670 rue Principale, Ascot Corner, lot numéro 1 384 979;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins a offert à la municipalité l'acquisition de l'immeuble pour la somme de 150 000 \$ avec un contrat de location de 7 ans - renouvelable pour le guichet automatique au montant de 6 000 \$ (indexé à l'indice des prix à la consommation du Québec);

CONSIDÉRANT QU' il reste des points à finaliser concernant les aménagements nécessaires au niveau du guichet automatique et l'entretien ménager de celui-ci et l'accès à l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de la Caisse Desjardins et que le comité soit mandaté pour finaliser les points concernant les aménagements à faire et la disponibilité de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 620 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un règlement

numéro 620 décrétant un emprunt pour l'achat de l'immeuble de la Caisse Desjardins au montant de 150 000 \$.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

^{12.}

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 37.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre «du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Nadeau concernant un suivi du comité avec Hydro-Québec sur la redevance donnée aux municipalités lorsqu'il y a des projets de ligne électrique.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- Les abrasifs du chemin Galipeau qui fait l'épandage ;
- Des informations aux points 8.1.7, 8.1.11 et 8.1.12 ;
- Des informations pour le projet de rue et feu de circulation dans le secteur de la rue Boischatel.

Madame Pierrette Hardy concernant :

- Des informations au renouvellement d'Infotech et certains comptes de fournisseurs ;
- Les loisirs gratuits ;
- La sécurité de la route 112, vitesse, feu de circulation.

Madame Maryse Labonté concernant les cartes des Sentiers de l'Estrie.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 05.

^{13.}

2017-01-023 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 6 février 2017 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE